

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026****N°DCM-2026-063****OBJET :****PERSONNEL****Ecole de Musique Municipale**

Suppression de l'emploi
d'assistant d'enseignement
artistique (5,75/20^{ème}) et création
d'un emploi d'assistant
d'enseignement artistique
principal 2^{ème} classe (5,75/20^{ème})
au 1^{er} septembre 2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 30 juin 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN -
M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - Mme MERLIN -
M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON -
Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. PESCARMONA -
Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par Mme BIAJOUX - M. TASPINAR
représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M.
PERREAULT - Mme PERNIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme CHEVALIER représentée par M. PESCARMONA.

Absent : néant.

Monsieur DI CARLO Giacinto est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que la professeure de violon de l'Ecole de Musique Municipale a été admise au concours externe du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe par le jury du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, le 5 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

SUPPRIME l'emploi d'assistant d'enseignement artistique, temps de travail hebdomadaire 5,75/20^{ème}, spécialité violon, au 1^{er} septembre 2026,

CREE un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, temps de travail hebdomadaire 5,75/20^{ème}, spécialité violon, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Ainsi délibéré le 6 juillet 2026



Le Maire
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Giacinto DI CARLO

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **17 JUL. 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **17 JUL. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.